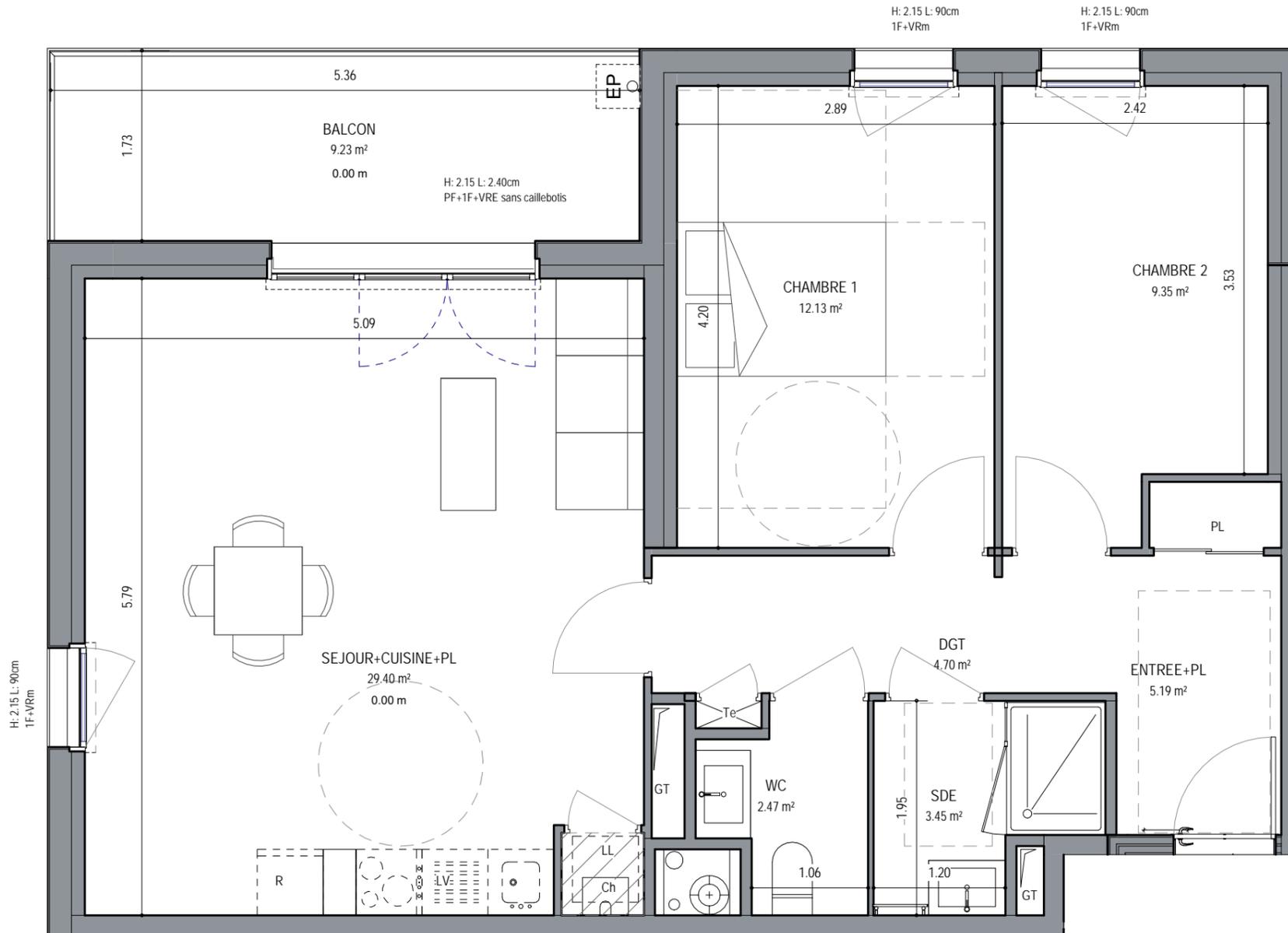
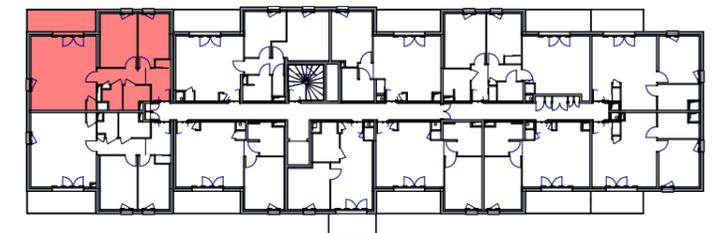




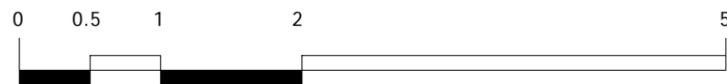
BATIMENT C - C110 - R+1 - T3
non conforme PMR



SEJOUR+CUISINE+PL	29.40 m ²
CHAMBRE 1	12.13 m ²
CHAMBRE 2	9.35 m ²
ENTREE+PL	5.19 m ²
DGT	4.70 m ²
SDE	3.45 m ²
WC	2.47 m ²
SURFACE HABITABLE TOTALE	66.69 m²
BALCON	9.23 m ²



GT	Gaine technique	PL	Placard
Soifites	: HSP 2.20m env.	VR / VRE / m	Volet Roulant / Electrique / manuel
F	Fenêtre	R	Réfrigérateur
PF	Porte fenêtre	LL / LV	Lave Linge / Lave Vaiselle
Te	Tableau électrique	Ch	Chaudière



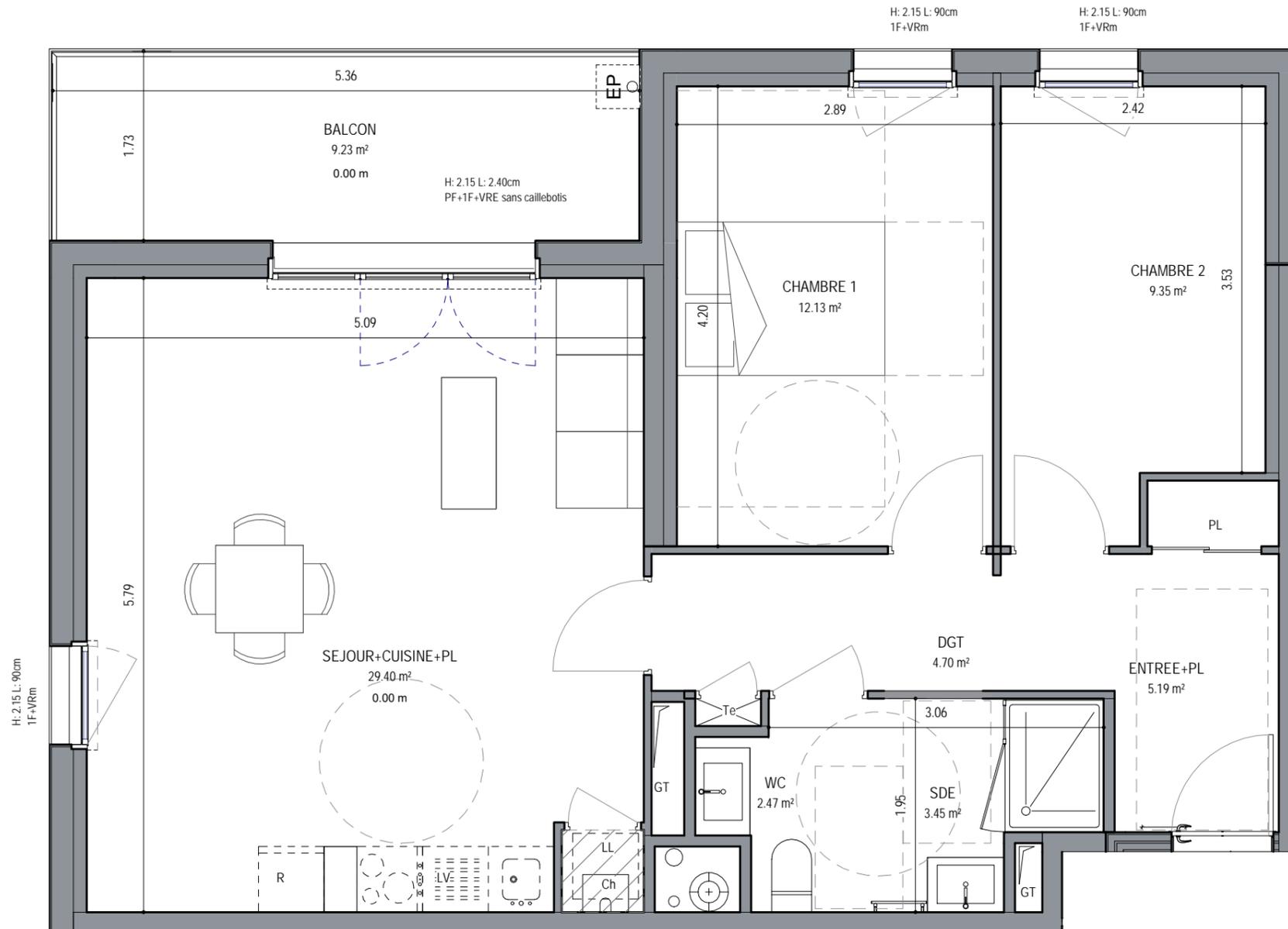
02/04/2021

Indice : E

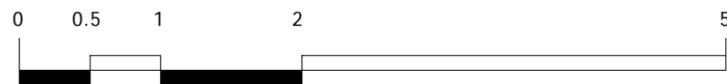


BATIMENT C - C110 - R+1 - T3
conforme PMR

SEJOUR+CUISINE+PL	29.40 m ²
CHAMBRE 1	12.13 m ²
CHAMBRE 2	9.35 m ²
ENTREE+PL	5.19 m ²
DGT	4.70 m ²
SDE	3.45 m ²
WC	2.47 m ²
SURFACE HABITABLE TOTALE	66.69 m²
BALCON	9.23 m ²



GT	Gaine technique	PL	Placard
Soffites	: HSP 2.20m env.	VR / VRE / m	Volet Roulant / Electrique / manuel
F	Fenêtre	R	Réfrigérateur
PF	Porte fenêtre	LL / LV	Lave Linge / Lave Vaiselle
Te	Tableau électrique	Ch	Chaudière



02/04/2021

Indice : E

Fait à Nantes, le 05/05/2021

CONTRAT DE TRAVAUX MODIFICATIFS

Résidence SYMBIOSE à Saran

Le décret et l'arrêté du 24 décembre 2015 permettent aux promoteurs vendant des logements en VEFA de réaliser des travaux modificatifs demandés par l'acquéreur (TMA) et dérogeant, dans certaines conditions, aux règles d'accessibilité des logements neufs.

Dans ce cadre, en tant qu'acquéreur sur la résidence SYMBIOSE à Saran, nous vous proposons un aménagement de la salle d'eau et du WC dérogeant aux règles d'accessibilité des logements neufs. Ces travaux modificatifs permettent la réversibilité des aménagements par des travaux simples. Ces travaux de réversibilité visent à permettre, par des interventions limitées, la remise aux normes d'accessibilité du logement.

Nous vous précisons ci-dessous la nature des travaux de réversibilité à réaliser pour vous permettre de rendre le logement accessible à une personne handicapée.

1- NATURE DES TRAVAUX DE REVERSIBILITE :

SALLE D'EAU ET WC

- Suppression de la cloison

2- PIECES JOINTES :

- **PLAN DE BASE*** : Plan d'origine respectant les règles d'accessibilité
- **Plan TMA** : Plan du logement répondant à la demande de TMA sollicités par l'acquéreur

Fait à, le

Signature :